

LAVAJ

CENTRE COMMUNAL
ACTION SOCIALE

ACCUEIL DE JOUR POUR PERSONNES ÂGÉES



Un moment ensemble pour
vous aider à mieux vivre votre quotidien



SOMMAIRE

L'ACCUEIL DE JOUR

L'environnement	4
Les objectifs	4
Les locaux	5
L'équipe	5
Le fonctionnement	6
Notre engagement pour la qualité de votre séjour	8

LES MODALITÉS D'ADMISSION

Le public accueilli	10
Les étapes de l'admission	10
Les tarifs	11
Les aides financières	11
Les contacts utiles	12

LES PRESTATIONS

Les ateliers thérapeutiques	14
L'accompagnement au quotidien	14
Le transport	14
Les repas	14
La prévention santé et la coordination avec vos proches et les partenaires	15



L'ACCUEIL DE JOUR



L'accueil de jour est situé au 62, rue Davout à Laval, dans le quartier Saint-Nicolas, au sein du Pôle accueil aidants-aidés du CCAS de Laval (P3A). Le P3A est un guichet d'accueil et d'information destiné aux personnes âgées souffrant de troubles neuro-évolutifs et leurs proches aidants. Il gère également une Plateforme d'accompagnement et de repit des aidants et une Équipe mobile d'accompagnement intervenant à domicile.

L'accueil de jour est **desservi par les transports urbains lavallois sur :**

- > la ligne D Faluères-Espace Mayenne, les arrêts «piscine» et «Faidherbe» ;
- > la ligne K Louverné - Saint-Nicolas, l'arrêt «piscine» ou «Faidherbe».

Il existe également un transport spécifique pour les personnes à mobilité réduite, sur inscription, par les transports urbains lavallois.

Le secrétariat du Pôle accueil aidants-aidés est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, sur site ou par téléphone, pour toute demande de renseignements.

LES OBJECTIFS

Dotée d'une autorisation délivrée par le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé, l'accueil de jour a pour objectifs de :

- > Soutenir les personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile, en perte d'autonomie et souffrant de troubles cognitifs ou de maladies neuro-évolutives (neurodégénératives de type Alzheimer et apparentées, Parkinson, sclérose en plaques et post-AVC avec des troubles cognitifs) ;
- > Proposer des activités adaptées pour garder un lien social, maintenir l'autonomie le plus longtemps possible ;
- > Soutenir leurs proches aidants (conjoint, enfants ou autres proches aidants) par des temps de repit et un soutien dans la relation d'aide et d'accompagnement, en lien avec les actions de la Plateforme de repit et d'accompagnement (information, temps d'échanges conviviaux entre aidants, activités aidants-aidés...).

Dès votre entrée, toute l'équipe se mobilise pour garantir un accompagnement personnalisé fondé sur la bienveillance et le respect de la personne.

LES LOCAUX

Les locaux sont de plain-pied, accessibles aux personnes à mobilité réduite. La surface dédiée à l'accueil de jour est de 120 mètres carré, sécurisée du reste du bâtiment, offrant des ouvertures vitrées et une vue sur les allers et venues du quartier.

Cet espace comprend :

- une grande salle d'activité et de repas avec une cuisine ouverte équipée, climatisée ;
- deux salles d'activités, dont un espace bien-être (point d'eau et une table de massage), équipé de fauteuils confort pour la sieste ou le repos ;
- un WC adapté et une douche, complétés par un autre WC accessible dans l'autre partie du bâtiment ;
- deux terrasses et jardins sécurisés au sud et au nord permettant de profiter de l'ensoleillement tout en se préservant de la chaleur l'été ;
- un bureau vitré pour les professionnels, pouvant servir de lieu de repos pour les personnes.

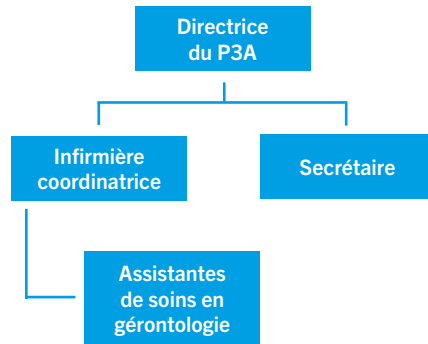
L'ÉQUIPE

Une équipe de professionnels vous accompagne et se tient à votre écoute tout au long de votre accueil :

- ✓ **Une infirmière coordinatrice responsable de l'accueil de jour** assure l'admission et la coordination de votre accompagnement, sous la responsabilité de la directrice du pôle accueil aidants-aidés.
- ✓ **Une équipe d'assistantes de soins en gérontologie** vous accueille, et vous accompagne tout au long de la journée, sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice.



L'ACCUEIL DE JOUR



L'ensemble du personnel est soumis aux règles de confidentialité et de secret professionnel.

LE FONCTIONNEMENT

L'accueil de jour est ouvert tous les jours du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Deux formules sont proposées :

- soit un accueil de 11 heures 45 à 16 heures 45 incluant le repas et l'après-midi ;
- soit un accueil l'après-midi de 14h00 à 17h00 uniquement le mercredi.

L'accueil est assuré une fois par semaine, dans la limite de deux journées par semaine maximum, en fonction des possibilités du service.

La journée s'articule autour de moments clés garantissant le maintien des repères et le respect des rythmes de chacun (repas, relaxation, activités, stimulation...).

Les horaires de la journée sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction des nécessités de service.

Journée type	
À partir de 10 heures 45 jusqu'à 11 heures 30	Transport des bénéficiaires à l'accueil de jour
Fin de matinée et déjeuner	Rituel d'accueil et introduction de la journée
	Repas
	Rangement
Début d'après-midi	Accompagnement pour les soins d'hygiène Temps de repos ou activités cognitives
Milieu d'après-midi	Activités collectives
Fin d'après-midi	Collation
	Préparation au départ de l'accueil de jour
De 16 heures 45 à 17 heures 30	Transport des bénéficiaires à leur domicile

Les modalités plus précises de fonctionnement sont expliquées dans le règlement et le document individuel de prise en charge, qui vous sont remis à l'entrée.



L'ACCUEIL DE JOUR

NOTRE ENGAGEMENT POUR LA QUALITÉ DE VOTRE SÉJOUR

L'accueil de jour s'engage, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur et dans le respect des principes et droits élémentaires de la charte des droits et libertés de la personne accompagnée :

- > dans une démarche qualité garantissant à toute personne accompagnée ainsi qu'à ses proches les meilleures conditions d'accueil ;
- > à faire en sorte que la qualité des prestations repose sur une transparence du fonctionnement de l'institution, clairement définie dans le règlement de fonctionnement et le document individuel de prise en charge ;
- > à promouvoir l'accompagnement bienveillant et à prévenir tout acte de maltraitance.

LA DÉMARCHÉ QUALITÉ ET LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

Votre satisfaction est évaluée tous les ans par un questionnaire, dont les résultats vous sont présentés.

Des temps d'échanges conviviaux et des journées à thèmes sont organisées pour toutes les personnes accompagnées et les proches aidants.

L'accueil de jour organise le recueil et le traitement de tout évènement indésirable ou réclamation, dont les résultats sont analysés et suivis afin d'améliorer de manière continue la qualité des prestations.

L'accueil de jour met en œuvre une démarche d'évaluation des risques de maltraitance et signale toute suspicion de maltraitance, de quelle que forme que ce soit, dont il aurait connaissance.

Une ligne téléphonique «Allo maltraitance» au 3977 assure une permanence d'écoute 5j/7 de 9 heures à 19 heures.

Les professionnelles de l'équipe se tiennent à votre disposition et à votre écoute tout au long de l'accueil pour répondre à vos interrogations.



Une attention et un traitement approprié est portée à toute plainte et réclamation exprimées par les personnes accompagnées et leurs proches.

Des personnes qualifiées extérieures au CCAS, nommées par l'Agence régionale de santé, peuvent être sollicitées pour aider à la résolution d'un conflit.

LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'équipe pluridisciplinaire élabore avec vous et vos proches un projet d'accompagnement personnalisé, comportant des objectifs adaptés à vos besoins, à vos souhaits et vos attentes.

Ce projet d'accompagnement personnalisé est ensuite un fil conducteur pour l'équipe en lien avec vos proches et autres intervenants. Il est renouvelé chaque année, ou plus tôt en cas de nécessité.



LES MODALITÉS D'ADMISSION

LE PUBLIC ACCUEILLI

La capacité d'accueil est de 10 personnes par jour.

Les critères d'admission à l'accueil de jour sont les suivants :

- ✓ être une personne présentant des troubles cognitifs ou de maladies neuro-évolutives à un stade modéré de la maladie ;
- ✓ être âgé de 60 ans et plus, ou sur dérogation pour les personnes âgées moins de 60 ans ;
- ✓ être domicilié dans l'une des 20 communes de l'ex-agglomération de Laval (hors pays de Loiron) ;
- ✓ être en besoin de socialisation et en capacité d'intégrer un groupe ;
- ✓ adhérer à la demande d'accueil ;
- ✓ être en capacité de participer aux activités de stimulations proposées, et ne pas nécessiter un accompagnement individuel prolongé pour la réalisation des actes de la vie quotidienne (c'est-à-dire être évalué en Groupe iso-ressources 3 à 6, au minimum à l'entrée).

LES ÉTAPES DE L'ADMISSION

Votre demande doit être transmise au secrétariat du Pôle accueil aidants-aidés pour être inscrite sur liste d'attente.

Ensuite, l'infirmière coordinatrice responsable prend contact avec vous, par téléphone, pour vérifier les critères d'admissibilité et recueillir les informations nécessaires à la préparation de l'admission.

Quand une place se libère, l'infirmière coordinatrice responsable vous propose de vous rencontrer sur votre lieu de vie. Cette visite à domicile permet d'évaluer vos besoins et vos attentes en lien avec votre entourage aidant, et de définir ensuite le projet d'accompagnement personnalisé.

Votre consentement à l'entrée est validé par la signature d'un document individuel de prise en charge.

LES TARIFS

Le montant des frais à votre charge est calculé en fonction du nombre de jours de présence.

Pour chaque journée, ce montant prend en compte :

- > un tarif journalier «hébergement» incluant le tarif repas ;
- > un tarif journalier «dépendance» établi selon le degré de dépendance évalué par la grille AGGIR (Groupe iso-ressources 1/2, 3/4 ou 5/6).

Les frais sont payables mensuellement à terme échu, après réception de la facture, auprès de la trésorerie du pays de Laval, de préférence par virement automatique.

LES AIDES FINANCIÈRES

Vous pouvez bénéficier de plusieurs aides financières en accueil de jour :

- > **L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)** pour les personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile, et le **droit au répit pour le proche aidant principal indispensable** au maintien à domicile du bénéficiaire de l'APA ;
- > Le dossier vous est remis à l'entrée, et est à adresser à la MDA pour instruction.
- > Des aides dans le cadre de l'action sociale des mutuelles, des caisses de retraite complémentaires (à étudier auprès de la caisse ou de la mutuelle à laquelle vous êtes affilié) ;
- > La déduction fiscale selon les dispositions législatives en vigueur.

Une attestation fiscale est remise chaque année par le CCAS.



LES MODALITÉS D'ADMISSION

LES CONTACTS UTILES

La Maison départementale de l'autonomie (MDA) informe sur les droits et sur l'offre existante, elle aide à compléter les formulaires de demande de prestations (Allocation personnalisée d'autonomie, autres aides financières) sur Via Trajectoire, dont le lien vers le site internet est le suivant: <https://trajectoire.sante-ra.fr/GrandAge/Pages/Public/Accueil.aspx>

Centre Jean Monnet, 12 quai de Bootz à Laval
(accueil sans rendez-vous).
Tél : 02 43 67 75 67
Mail : mda@lamayenne.fr

Un portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches est accessible sur internet au lien suivant :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

Ma Boussole Aidants est un service en ligne qui vous renseigne sur les solutions géolocalisées et personnalisées en fonction de votre situation, rendez-vous sur le site

<https://www.maboussoleaidants.fr/>

Pour les proches aidants, la plateforme d'accompagnement et de répit (PFR) au sein du Pôle accueil aidants-aidés apporte une information et un soutien à vos proches aidants en cas de troubles liés à une maladie neuro-évolutive (activités de bien-être et de lien social, temps d'écoute individuel ou collectif).

62, rue Davout à Laval.
Tél : 02 43 49 47 68.
Mail : soutienauxaidants@laval.fr

Les dispositifs du CCAS de Laval :

Le pôle accueil aidants-aidés vous apporte une écoute et un soutien, des informations sur les droits et les services, un soutien psychologique au sein de la plateforme d'accompagnement et de répit,

62, rue Davout à Laval.
Tél : 02 43 49 47 68.
Mail : soutienauxaidants@laval.fr

Le service d'accompagnement social et d'accès aux droits du Centre communal d'action sociale de Laval peut également vous informer et vous accompagner dans vos démarches administratives.

22, place Albert Jacquard à Laval (quartier Hilard)
Tél : 02 43 49 47 47.
Mail : ccas@laval.fr

L'Espace seniors intergénérationnel est un lieu d'accueil, d'information, et de lien social à destination des retraités lavallois. Un programme d'animations est établi chaque mois, diffusé sur le site de la Ville de Laval :

<https://www.laval.fr/au-quotidien/seniors/espace-seniors-intergenerationnel>.
90 de la rue de Rennes à Laval
Tél: 09 67 51 83 87
Mail : espace.seniors@laval.fr



LES PRESTATIONS

LES ATELIERS THÉRAPEUTIQUES PROPOSÉS

Divers ateliers thérapeutiques sont proposés, en groupes ou en individuel, afin de stimuler les capacités cognitives et motrices, de favoriser la relaxation et le lien social :

- > stimulation des capacités d'attention et de concentration, jeux mémoire, aide à la communication
- > activités conviviales, sorties extérieures,
- > gymnastique douce, marche,
- > cuisine,
- > atelier musique, chant, ...

Un planning mensuel est remis à chaque personne et à son aidant.

L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

L'équipe peut apporter une aide ponctuelle dans les actes de la vie quotidienne : aide à la mobilité, prise de médicaments, soins d'hygiène...

LE TRANSPORT

Le transport est assuré :

- > soit par l'équipe de l'accueil de jour entre le lieu de domicile et le service, en fonction des capacités du service, uniquement sur Laval et les communes environnantes ;
- > soit pour les personnes à mobilité réduite par le service de transport spécifique proposé sur le réseau de Transports Urbains Lavallois ;
- > soit par la famille ou l'intervenant à domicile.

LES REPAS

Les repas et les goûters sont fournis par l'accueil de jour et préparés par la cuisine centrale de la Ville de Laval. Les régimes sur prescription médicale sont assurés (sans sucre ou sans sel) et les textures peuvent être adaptées. Occasionnellement, des repas thérapeutiques peuvent être organisés et réalisés sur place par les personnes accompagnées et l'équipe.

Les repas sont servis par l'équipe d'accueil de jour et pris en commun avec les professionnels en faisant participer les personnes accompagnées, afin de recréer le cadre de vie du domicile.



LA PRÉVENTION SANTÉ ET LA COORDINATION AVEC VOS PROCHES ET LES PARTENAIRES

L'équipe de l'accueil de jour a un rôle de repérage des fragilités, et veille à prévenir les risques de chutes, de déshydratation et de dénutrition.

Elle est attentive aussi à votre bien-être et au maintien du lien social.

Elle vous apporte un soutien et une écoute.

Le service informe régulièrement votre référent familial ou proche aidant que vous avez choisi, avec votre accord, pour le suivi de votre projet d'accompagnement personnalisé.

L'équipe peut aussi vous orienter, avec votre consentement, vers des dispositifs :

- > la Consultation mémoire du Centre hospitalier ;
- > les professionnels de santé ;
- > les services d'aides et de soins à domicile ;
- > la plateforme d'accompagnement et de répit ;
- > les solutions d'hébergement temporaire en EHPAD ;
- > la Maison départementale de l'autonomie ;
- > les associations représentants d'usagers (France Alzheimer, Mayenn'SEP, Groupement des Parkinsoniens, France Parkinson, UDAF, AVC 53/72...).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre de la politique du maintien à domicile, et du dispositif Centre de ressources territorial pour personnes âgées, le Centre communal d'action sociale (CCAS) vous propose une offre globale de services :

- > accompagnement renforcé à domicile en cas de perte d'autonomie.
- > aide et soins à domicile,
- > portage de repas à domicile,
- > hébergement temporaire en EHPAD,
- > équipe d'appui en adaptation et réadaptation,
- > espace seniors intergénérationnel,
- > accompagnement renforcé à domicile en cas de perte d'autonomie.

WWW.LAVAL.FR

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
Pôle accueil aidants-aidés (P3A)**

Accueil de jour
62 rue Davout
53000 Laval
02 43 49 47 68
soutienauxaidants@laval.fr

TUL : lignes D et K - arrêt Faidherbe ou Piscine